

ces occasions, d'accuser la puissance administrante d'avoir suivi au Cameroun septentrional une politique qui aurait été, je cite, "d'une façon continue en violation des dispositions des accords de tutelle et de la Charte des Nations Unies" pour reprendre l'expression du distingué représentant du Cameroun. Sans doute a-t-on recommandé au cours des années, des améliorations, des changements, des transformations qui s'imposaient au Cameroun septentrional, sans doute a-t-on fait à l'occasion diverses réserves sur l'administration de la puissance administrante mais, à notre connaissance, on n'a jamais affirmé, comme l'a fait le distingué représentant du Cameroun que le manquement par la puissance administrante aux engagements pris solennellement devant l'Assemblée Générale était tel qu'il devrait constituer une clause d'annulation de l'accord de tutelle lui-même. Pourquoi faudrait-il que de telles affirmations que personne ne s'était cru justifié de faire jusqu'à hier, deviennent soudainement justifiables? Le conseil de tutelle, la quatrième commission, l'Assemblée Générale se seraient-ils trompés pendant des années, auraient-ils été tenus dans l'ignorance et l'obscurité malgré les rapports annuels de la puissance administrante et malgré les rapports des missions de visite. Ce serait là, monsieur le président, faire injure à la compétence et à l'intelligence des organismes en cause et des membres qui les constituaient et je suis convaincu que le distingué ministre des affaires étrangères du Cameroun n'avait pas dans l'intention de suggérer ceci puisqu'il a solennellement rendu hommage ici, dans des termes très touchants d'ailleurs, à la clairvoyance et à la compétence de ces mêmes organismes. Bien plus, ma délégation est fermement convaincu qu'en adoptant les résolutions 1350(XIII) et 1473(XIV) l'Assemblée Générale estimait que compte tenu des conditions particulières propres au Cameroun septentrional, les fins essentielles du régime de tutelle pouvaient être considérées comme ayant été atteintes et pour cette raison, les populations